Municipalité de
Saint-Urbain-Premier

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM DE LA MUNICIPALITÉ,

LE CONSEIL DE CETTE MUNICIPALITÉ, À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE, TENUE LE 19 AOÛT 2024, A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT SUIVANT :

RÈGLEMENT NUMÉRO 493-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 472-23 DÉCOULANT DU PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN D'URBANISME ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME AFIN D'INTERDIRE TOUTE ACTIVITÉ DE REMBLAI SUR LE TERRITOIRE

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, 204 rue Principale à Saint-Urbain-Premier, durant les heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 23ème jour d'août 2024.

Sylvie Lelaure
Directrice générale par intérim

++

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Sylvie Lelaure, directrice générale par intérim de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 23ème jour d'août 2024 entre 8h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23ème jour d'août 2024.

Sylvie Lelaure
Directrice générale par intérim

204, rue Principale, Saint-Urbain-Premier (Québec) J0S 1Y0
Téléphone : (450) 427-3987 – Télécopieur : (450) 427-2056
Reception@munsup.ca
www.saint-urbain-premier.com